



BASSIN MINIER Nord-Pas de Calais

inscrit sur la Liste du Patrimoine
mondial de l'UNESCO



DOSSIER DE PRESSE
Juillet 2012

www.bmu.fr

Qu'évoque pour vous cette inscription ?



Daniel PERCHERON,
Président du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais

Le classement du Bassin minier du Nord - Pas-de-Calais au Patrimoine mondial de l'UNESCO est pour moi une immense fierté, une grande joie. Il sacralise cette épopée humaine à nulle autre pareille, qui fit du charbon l'énergie de la révolution industrielle. Il ennoblit la saga des mineurs, courageux et généreux, au service de la puissance et de la force de notre nation, la « Grande Nation ».



Patrick KANNER,
Président du Conseil général du Nord

La reconnaissance du Bassin minier comme Patrimoine mondial de l'UNESCO est une très belle victoire. Dès 2004, le Département du Nord a soutenu la préparation de la candidature du Bassin minier, notamment en apportant tout son soutien à l'association BMU. Cette inscription représente un facteur d'attractivité qui permettra de dynamiser le tissu économique local et de valoriser les richesses de notre territoire.



Dominique DUPILET,
Président du Département du Pas-de-Calais

Depuis 2005, le Conseil Général du Pas-de-Calais accompagne et soutient activement le dossier du classement par l'UNESCO du Bassin minier du Nord - Pas-de-Calais au Patrimoine mondial de l'Humanité.

C'est avec beaucoup de plaisir et une fierté non dissimulée que je viens d'apprendre que cette candidature a été retenue. C'est une reconnaissance internationale supplémentaire pour le Pas-de-Calais, après l'obtention l'an dernier du label Grand site de France pour les Deux-Caps et l'ouverture du prestigieux Louvre-Lens en fin d'année. Après un long et périlleux parcours, l'association « Bassin Minier Uni » et ses partenaires portent la fierté des habitants d'un département plus que jamais tourné vers l'avenir.



Alain WACHEUX,
Président d'Artois Comm., l'agglomération de Béthune-Bruay,
Vice-Président du Conseil Régional en charge des Transports,
Maire de Bruay-La-Buissière

La nouvelle du classement UNESCO est une excellente nouvelle, d'abord parce qu'elle consacre en quelque sorte tout ce que le bassin minier a apporté à la révolution industrielle, puis à la reconstruction de la France.

Ensuite, et peut-être surtout, par ce que le classement au titre des « paysages évolutifs » affiche clairement que le Bassin minier n'est pas un territoire du passé, mais un espace ouvert, dynamique, dans lequel s'inventent de nouvelles formes d'urbanisme, de coopération, de solidarité, tournées vers le développement durable et le mieux vivre. L'ouverture prochaine du Louvre-Lens constituera, n'en doutons pas, une nouvelle illustration des spécificités de nos villes et de notre région. »



Christian POIRET,
Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis

Je ressens autant de joie que d'émotion à l'annonce du classement de notre Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO. De la joie car cette décision récompense toute l'énergie et la persévérance déployées pour le montage de ce dossier. Mais beaucoup d'émotion aussi car au travers de cette distinction, quel bel hommage rendu à ces lignées de « travailleurs de la nuit » et à leurs familles qui nous ont laissé une culture si populaire, si chaleureuse. Reconnaissance enfin pour ce brassage réussi de populations venues d'horizons divers mais qui avaient toutes le charbon comme dénominateur commun, ces « gaillettes » qui ont fait la richesse de notre région et surtout battre nos cœurs.



Jean-Jacques CANDELIER,
Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent,
Député du Nord

« Au nord, c'étaient les corons, La terre c'était le charbon, Le ciel c'était l'horizon, Les hommes des mineurs de fond ». Ce refrain, connu de tous, illustre le Bassin minier d'antan, si souvent décrié et dénigré. Aujourd'hui, ce label international reconnaît l'histoire et la mémoire du peuple de la mine, qui a tant donné à la Nation. Nous devons tous éprouver une grande fierté de cette obtention. Dans le cadre du travail à la mine, tous les peuples et les cultures se mélangeaient pour une vraie solidarité, pour forger une cohésion de groupe et une identité collective avec une conscience de classe.



Jean-Pierre CORBISEZ,
Président de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin,
Maire de Oignies

En mon nom et au nom de tous les élus du territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, j'éprouve une immense fierté à l'annonce de cette labellisation. Ce classement mondial permet enfin la reconnaissance du travail de 10 générations d'hommes et de femmes dont le labeur a contribué à la richesse industrielle de la France. Ne l'oublions pas ! Cette réussite est celle des valeurs de notre région portées avec passion par tous les acteurs qui ont œuvré au dossier. Qu'ils en soient remerciés ! Avec l'UNESCO, une nouvelle ère s'ouvre pour le Bassin minier et notre territoire, une ère de changement, de fraternité renouvelée et d'ambition culturelle forte.



Jean-Pierre KUCHEIDA, Président de l'Association des Communes Minières de France, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Maire de Liévin

Le classement du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO récompense l'audace et surtout rend hommage au peuple de la Mine, tout en lui restituant sa fierté. Il constitue une reconnaissance du travail entrepris par les édiles locaux depuis des décennies pour offrir, à travers la reconversion, un avenir à notre territoire. Dans le sillage du musée du Louvre-Lens, il ouvre de nouvelles perspectives à un secteur géographique qui s'enhardit et prend conscience des formidables atouts dont il dispose.



Alain BOCQUET,
Président de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Cette inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO est une excellente nouvelle, qui ne fera qu'accroître l'attractivité touristique mais aussi économique de notre territoire. Je m'en réjouis d'autant plus que le site minier d'Arenberg, un des atouts majeurs de la candidature, incarne parfaitement la notion de « paysage évolutif vivant ». Se dédiant désormais à l'Image, il évolue pour accueillir dès 2015, un ambitieux projet multi-thématiques et innovant qui favorisera la recherche, le perfectionnement professionnel, la création dans l'audiovisuel et les services numériques.



Valérie LÉTARD, Sénatrice du Nord,
Présidente de Valenciennes Métropole

Je suis particulièrement heureuse d'apprendre que le Bassin minier du Nord - Pas-de-Calais vient d'obtenir son inscription au Patrimoine de l'Humanité. Cette décision, tant attendue, consacre désormais la reconnaissance mondiale de la valeur et de la singularité de la mémoire industrielle de nos territoires. Le label UNESCO y sera un nouvel atout d'image et d'attractivité. Mais c'est aujourd'hui d'abord la récompense d'un remarquable et patient travail des acteurs de l'ensemble du Bassin Minier, unis pour porter au plus haut un même projet.



Jacques VILLEDARY, Président de la Communauté de Communes de Nœux et Environs. Conseiller Général et maire de Nœux-les-Mines

Engagé de longue date dans la reconversion et la reconnaissance du Bassin Minier, j'ai toujours pensé que notre territoire était une terre de tourisme, riche de son passé et de ses grands projets culturels. Je félicite sincèrement tous ceux qui ont travaillé ou contribué à cette inscription méritée et je suis fier d'avoir participé à ce nouvel élan de portée internationale.



Dominique BUR, Préfet de la région Nord-Pas de Calais

L'inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial ouvre une nouvelle page de son avenir. L'État se félicite de cette première inscription en France d'un patrimoine industriel reconnu comme paysage culturel vivant et s'engage avec ses services déconcentrés, aux côtés de l'ensemble des acteurs, pour préserver la valeur exceptionnelle de ce patrimoine de l'humanité.



Philippe VASSEUR, Président du Crédit Mutuel Nord Europe

Le classement change la donne, le Bassin Minier change d'époque. En reconnaissant son caractère de territoire d'exception, l'UNESCO contribue à en améliorer l'image et à en renforcer l'attractivité. C'est un nouvel atout au service du développement économique. Le combat gagné par Jean-François Caron ouvre donc la voie à d'autres victoires sur le front de l'activité et de l'emploi, au bénéfice de toute la population ».

Les partenaires financiers de BMU : Conseil Régional Nord-Pas de Calais - Conseil Général du Nord - Conseil Général du Pas-de-Calais - Communauté d'Agglomération Artois Comm. - Communauté d'Agglomération du Douaisis - Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent - Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin - Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut - Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole - Communauté de Communes de Nœux-les-Mines et Environs - Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord-Pas de Calais - Crédit Mutuel Nord Europe.

Les adhérents : Communes et particuliers et sur les projets scolaires : Rectorat de l'Académie de Lille, Caisse d'Epargne Nord France Europe, SNCF, TADAQ, WESTEEL, CCI d'Artois, Schistes du Nord-Pas de Calais.



sommaire

Partie 1

Une inscription au patrimoine mondial au titre de paysage culturel évolutif vivant

- Le Bassin minier, un ouvrage combiné de l'Homme et de la Nature...
- ...à la Valeur Universelle Exceptionnelle
- Le périmètre du Bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial

06

Partie 2

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, un territoire d'exception

- Un paysage aux multiples facettes qui offre un ensemble riche et contrasté
- Un patrimoine technique remarquable
- Un habitat ouvrier d'une exceptionnelle ampleur et diversité
- Une grande histoire industrielle mais surtout une histoire d'hommes et de femmes

12

Partie 3

La vie après l'inscription ?

- 4 grands sites de mémoire en route vers demain !

18

Partie 4

Retour sur « Un projet fou » : la candidature du Bassin minier à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

- Un projet authentique et symbolique...
- ...construit étape par étape
- De l'implication des acteurs...
- ...à la mobilisation de la population

24

ANNEXES

L'histoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais
Glossaire

30



Condé-sur-Escaut (Nord) Chevalement fosse Ledoux, terril et étangs de Chabaud-Labour © Ph. Fruiter - Allimage

10 ans de mobilisation et aujourd'hui cette inscription, quel mot vous est venu immédiatement à l'esprit ?

Enorme ! Enorme dans le sens où cette inscription nous dépasse totalement. Au regard des trois siècles d'histoire qui ont façonné le territoire et marqué ses habitants, 10 ans c'est finalement très peu...

C'est aussi une énorme émotion parce que cette inscription élève au rang d'exceptionnelle et d'universelle la vie ordinaire de milliers de mineurs, dont beaucoup sont morts. On ne parle pas ici d'un monument, alors cette inscription, c'est une affaire collective, elle appartient à tous et en même temps provoque un sentiment de fierté simple.

Résumer ces 10 ans de travail en quelques étapes ?

Au début, cela s'apparente presque à un « délire », l'impression de se lancer dans une aventure surréaliste. La Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO rassemble des lieux ou monuments prestigieux, et se dire que notre histoire, notre territoire pourraient en faire partie, c'était presque utopiste ! Puis, au fur et à mesure de l'avancement, nous nous sommes rendus compte de la complexité à monter une pareille candidature (4 000 hectares de paysage et 353 éléments proposés à inscription). Avec le recul me vient à l'esprit une phrase qui résume pas mal la situation : « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait... ». Dans le même temps, la profondeur du dossier s'est révélée, il ne s'agit pas d'une inscription à des fins mercantiles mais bien de donner du sens et de la conscience à une histoire humaine. Et autour de ce projet, de multiples soutiens sont apparus et ne se sont pas démentis depuis, des soutiens politiques, d'entrepreneurs de la région, des milieux culturels, de bénévoles... Tous ont beaucoup donné, et tant espéré...

Quel sentiment lorsque le sort de ces 10 ans se joue en session à Saint-Pétersbourg ?

Une grande fébrilité, voir arriver les délégations du monde entier venir présenter leurs « trésors » et être inscrits, on se dit soudain que tant que l'inscription n'est pas prononcée, rien n'est fait... C'est très impressionnant ! Et jusqu'au dernier moment on se pose la question : « est-ce que ça va être nous aussi ? »...

Et puis donc, c'est l'inscription...

Oui, et là c'est un moment unique, car c'est une somme d'histoires ordinaires – l'histoire industrielle, l'histoire humaine et urbanistique – qui est reconnue comme exceptionnelle et universelle ! Un moment unique aussi parce qu'il y a longtemps qu'on n'a pas eu une aussi bonne nouvelle sur le territoire. L'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial et l'ouverture du Louvre-Lens en décembre, marquent le début d'une nouvelle ère...

« Soyons fiers de notre histoire et relevons la tête, nous pouvons désormais regarder l'autre droit dans les yeux... »

Jean-François CARON

Président de l'Association Bassin Minier Uni



Une inscription au Patrimoine mondial

au titre de Paysage culturel évolutif vivant

Seul dossier porté par la France cette année, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre de "Paysage culturel évolutif vivant", lors de la session du Comité du Patrimoine mondial, entre le 24 juin et le 6 juillet dernier. Cette catégorie, créée en 1992, désigne un ouvrage combiné de l'Homme et de la Nature. Elle dépasse en cela la simple échelle du monument ou du site et permet de montrer comment une activité humaine est à la source de nouveaux paysages et d'une culture particulière. C'est la première fois dans le monde, qu'un bassin industriel, aussi vaste -s'étendant sur 120 km et 4 000 hectares- et marqué par la seule industrie charbonnière, est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Pas moins de 353 éléments (fosses, chevalements, cavaliers, cités ouvrières, écoles, terrils,...) entrent dans le périmètre inscrit. Un témoignage paysager et patrimonial exceptionnel et universel, porteur de sens et de valeurs.



L'UNESCO place l'Homme et son histoire au cœur de ses actions. En sélectionnant des sites universels et exceptionnels – 37 sites inscrits en France depuis 1979 –, le Comité du Patrimoine mondial cherche à mettre en lumière et à valoriser des œuvres témoignant des capacités créatrices de l'Homme, de ses capacités à agir et d'évoluer dans la société dans laquelle il vit. À ce titre, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est une démonstration éclairante, sur le plan technique, économique et social, de l'empreinte majeure de l'industrialisation sur l'histoire de nos sociétés modernes. Il offre un exemple exceptionnel et parfaitement lisible des bouleversements induits par l'Industrie (nouveaux paysages totalement artificiels, construction de cités ouvrières d'une concentration rare et aux styles architecturaux variés, organisation sociale et familiale exclusivement tournée autour de la mine), obéissant aux seules logiques d'exploitation minière durant 270 ans.

« Avec ce dossier, la France propose à l'UNESCO de consacrer une mémoire, celle de la Mine, qui a éprouvé et marqué des générations, à travers un paysage particulier, aujourd'hui préservé, et riche d'enseignements sur l'histoire des techniques, sur l'histoire de l'architecture et de l'habitat, et sur les rapports de l'Homme et de son environnement (...) Le Patrimoine de l'Humanité, ce n'est pas seulement la collection des chefs d'œuvre de l'art, ce peut être aussi le témoignage du cadre de vie et de travail de l'homme, quand il est signifiant et représentatif » extrait du communiqué de presse du Ministère de

La Liste du Patrimoine mondial et le Patrimoine industriel

En 2011, sur les 936 biens inscrits sur la Liste, 53 relèvent du patrimoine industriel. Qu'il s'agisse de sites, de complexes ou de paysages culturels, ils sont issus majoritairement de l'activité textile, des transports ou de l'extraction d'autres minerais (sites métallifères, sel, salpêtre...). Seuls trois sont liés à l'industrie charbonnière :

> Ironbridge au Royaume-Uni

(fer, charbon, argile et invention de la fonte au coke) : inscription au titre de site en 1986.

> Blaenavon au Royaume-Uni

(fer, charbon, calcaire) : inscription au titre de Paysage culturel en 2000.

> Zollverein en Allemagne

(extraction du charbon, cokerie, aciérie) : inscription au titre de site en 2001.

Pour obtenir la liste des sites de patrimoine industriel inscrits sur la Liste :

http://www.international.icomos.org/centre_documentation/bib/

la Culture et de la Communication, daté de janvier 2010, lors du dépôt de la proposition d'inscription du Bassin minier au Centre du Patrimoine mondial.

Le Bassin minier, un ouvrage combiné de l'Homme et de la Nature...

« Le dossier de candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial au titre de « Paysage culturel évolutif vivant » prend en considération ce Bassin comme une structure organique globale se distin-



guant par sa continuité et son homogénéité – **et non comme une collection de sites individuels ou de monuments** – » (extrait du dossier de candidature). Paysage Culturel : Ouvrage combiné de l'Homme et de la Nature, le Bassin minier intègre une grande richesse de témoignages liés à l'activité industrielle minière, et à son intervention sur le paysage antérieur. La présence du charbon, ressource naturelle, et son exploitation sont à l'origine de la **transformation par l'homme d'un paysage** historiquement rural, sur une durée de trois siècles.

Évolutif : Ce paysage s'est progressivement constitué par strates successives, en fonction de l'évolution des techniques et des architectures et de l'intensification de l'activité. Avec de grands sites d'exploitation et leurs chevalements, 200 terrils, plus de 560 cités ouvrières et leurs équipements collectifs (écoles, stades, centres de formation,...), plusieurs kilomètres de réseaux de transport, ses traditions (la Sainte-Barbe) et ses pratiques collectives (la colombophilie, les harmonies,...) encore vives, le Bassin minier présente aujourd'hui une remarquable diversité et une grande densité de témoignages hérités de cette histoire industrielle en évolution permanente.

Vivant : **Ce territoire qui n'a cessé d'évoluer compose aujourd'hui un cadre de vie** qu'il ne s'agit pas de figer. Son caractère « vivant » oblige à trouver, en termes de gestion et de valorisation, de constants équilibres entre préservation et revitalisation du patrimoine et du territoire, dans lesquels, **le patrimoine conserve son identité, sa lisibilité et son intérêt, mais retrouve également un rôle actif.**

...à la Valeur Universelle Exceptionnelle

Tous les biens inscrits à la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO ont comme point commun de répondre au concept de valeur universelle exceptionnelle. Qu'en est-il du Bassin minier. Quelle est sa dimension universelle et par quel caractère exceptionnel se distingue-t-il ?

L'industrialisation figure parmi les plus grandes mutations et évolutions qu'ait connues la société : nouveau système économique, avancées techniques et technologiques, nouveaux modes de travail et de vie,... Le Bassin minier, avec trois siècles d'industrie charbonnière, est pleinement repré-

sentatif de l'impact de ces bouleversements sur le paysage et sur l'homme, tout comme d'autres territoires dans le monde, avec d'autres types d'industrie. **Le métier de mineur revêt également un caractère universel.** Quelque soit la ressource exploitée, **l'action d'extraire et le savoir-faire** que cela nécessite, même s'il varie, sont résolument communs aux mineurs du monde entier. De ce métier est née une identité qui trouve spontanément un écho d'un bassin minier à l'autre, en activité ou non.

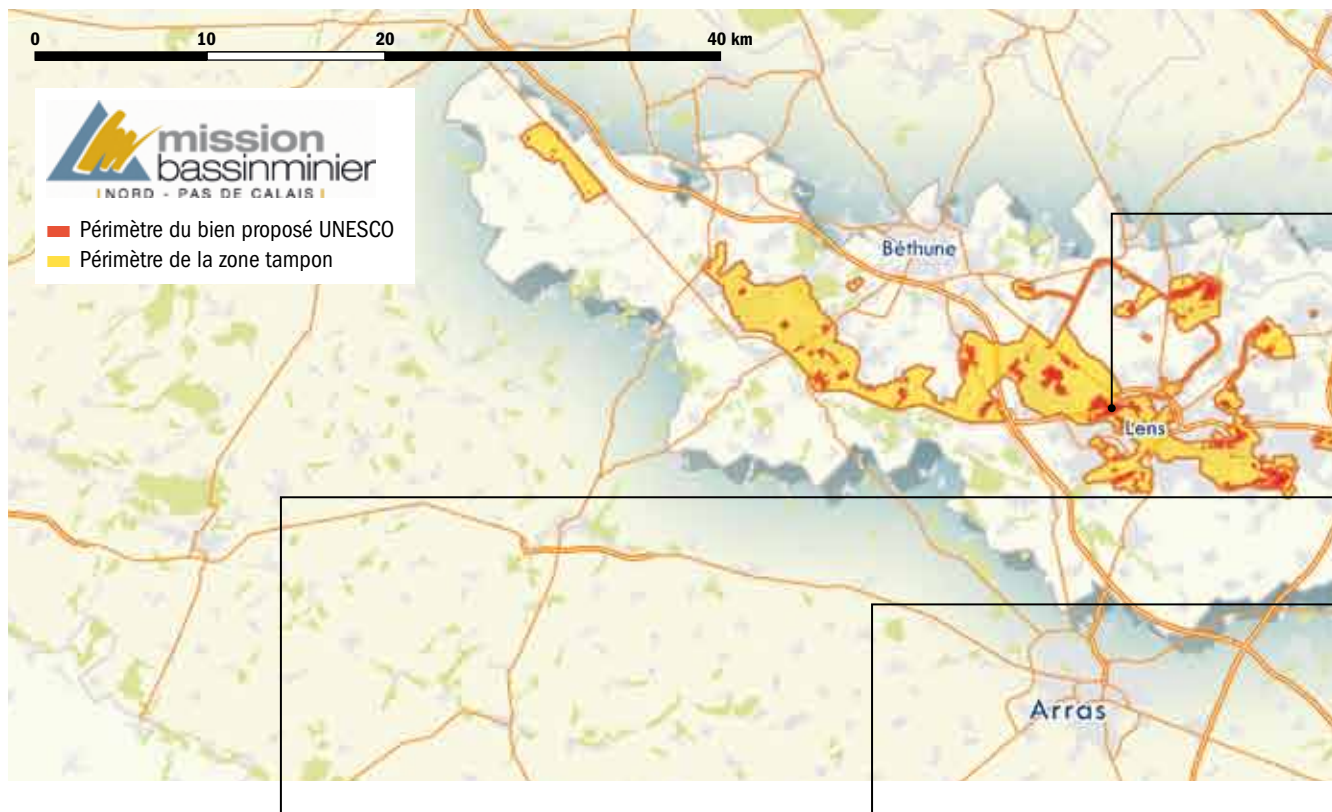
Si l'histoire du Bassin minier est universelle, son patrimoine et ses paysages sont exceptionnels. Contrairement à d'autres territoires, le Bassin minier s'est caractérisé par sa seule activité charbonnière, le positionnant dans une situation de quasi **mono-industrie**. **L'impact et l'empreinte de la mine sont ainsi, et plus qu'ailleurs, parfaitement visibles et lisibles.** Autre caractère exceptionnel : son patrimoine. Grâce à son patrimoine technique, social, culturel et paysager, **toutes les facettes de l'industrie charbonnière sont représentées, de la production à la vie quotidienne.** L'abondance et la grande diversité de ses cités minières constituent en outre **une vitrine exceptionnelle de l'architecture de l'habitat ouvrier en Europe.**



Origines (Pis-de-Calais) Fosse n°9-9bis, cité de la croix et terril 110 © Ph.Fruter-Altimage

“ **L'impact de la mine est parfaitement visible et lisible** ”

Le périmètre du Bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial



Oignies (Pas-de-Calais) Fosse n°9-9bis
© Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais - Inventaire général



Oignies

Lewarde (Nord) Fosse Dailoye, Centre Historique Minier
© Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais - Inventaire général



Lewarde

Toute candidature au Patrimoine mondial exige la définition et la délimitation d'un périmètre du Bien proposé à inscription. Un exercice qui impose un certain nombre de choix, en fonction de critères exigeants, garants de la valeur universelle et exceptionnelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Les nombreux inventaires menés entre 2003 et 2009 ont permis de recenser plus de 1 200 éléments de patrimoine minier sur l'ensemble du territoire. Pour constituer la proposition d'inscription, un certain nombre de ces éléments a été hiérarchisé, dans un souci de représentativité et selon de multiples critères de valeur : intégrité, authenticité, architecture, urbanisme, histoire, géologie, géographie, diversité des paysages, état de conservation, protec-

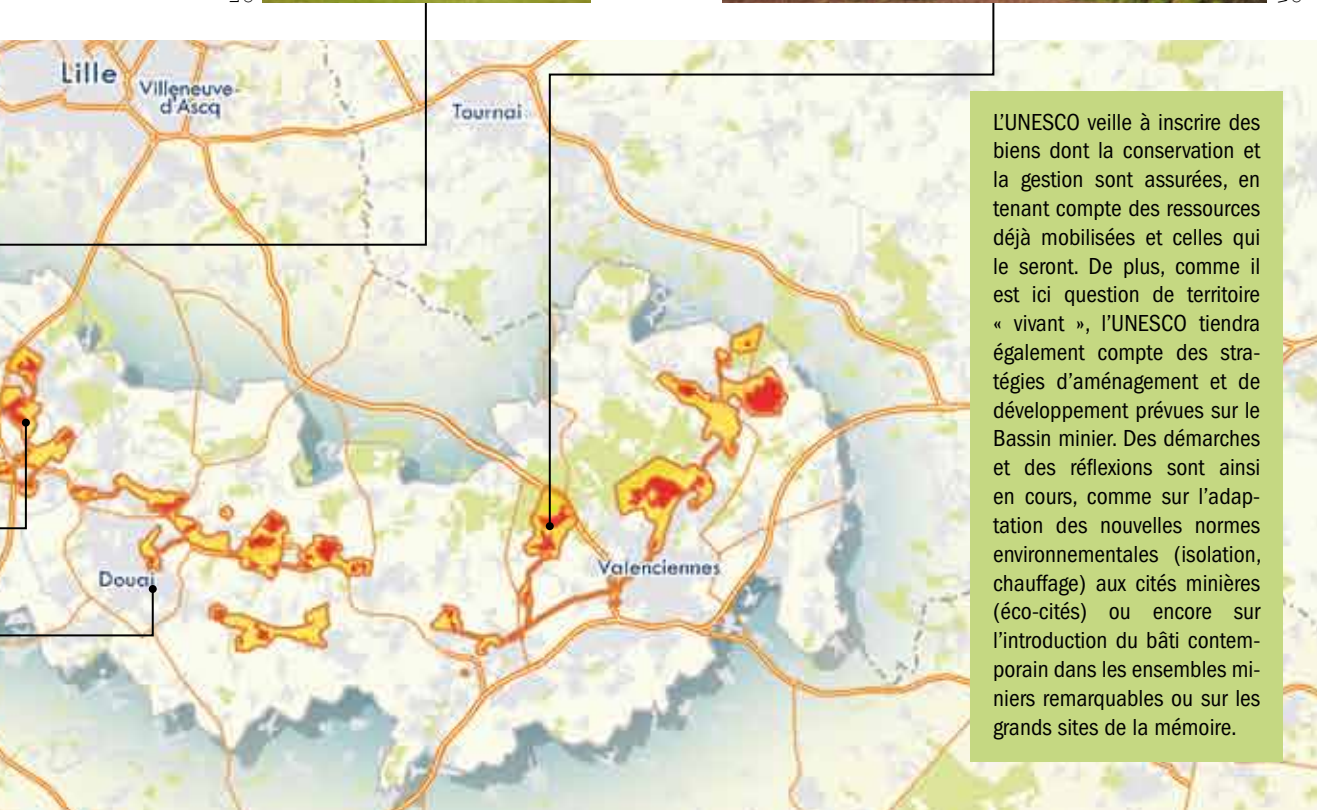
Loos-en-Gohelle

Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais) Fosse n°11-19
© Hubert Bouvet Région Nord-Pas de Calais - Inventaire général



Wallers

Wallers (Nord) Fosse d'Arenberg
© Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais - Inventaire général



L'UNESCO veille à inscrire des biens dont la conservation et la gestion sont assurées, en tenant compte des ressources déjà mobilisées et celles qui le seront. De plus, comme il est ici question de territoire « vivant », l'UNESCO tiendra également compte des stratégies d'aménagement et de développement prévues sur le Bassin minier. Des démarches et des réflexions sont ainsi en cours, comme sur l'adaptation des nouvelles normes environnementales (isolation, chauffage) aux cités minières (éco-cités) ou encore sur l'introduction du bâti contemporain dans les ensembles miniers remarquables ou sur les grands sites de la mémoire.

Crédit : Mission Bassin minier Nord-Pas de Calais

tion et gestion,... Au final, 25 % de la totalité du patrimoine minier a été retenu. Le périmètre inscrit sur la Liste, porteur de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, se compose ainsi de 353 éléments. Parmi eux :

17 fosses et vestiges significatifs dont les 4 grands sites de mémoire (fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse 9-9 bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers, fosse Delloye à Lewarde où est installé le Centre Historique Minier).

21 chevalements.

51 terrils.

54 km de cavaliers.

3 gares ferroviaires.

124 cités ouvrières.

38 écoles et groupes scolaires.

26 édifices religieux (églises et chapelles).

22 équipements de santé (hôpitaux, dispensaires, centres de distribution de lait,...).

7 équipements collectifs (salles des fêtes, équipements sportifs, maison syndicale,...).

3 « Grands Bureaux » de Compagnies minières.

4 000 hectares de paysage.

Soit 87 communes impactées par le périmètre.



Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, un territoire d'exception



Éléments reconnaissables de l'activité minière dans le Nord-Pas de Calais - pour tout conducteur ayant emprunté l'A1 ou tout passager du TGV Paris/Lille - : les terrils, signaux forts dans le paysage de la région. Des terrils qui, vous l'aurez remarqué, n'ont plus tout à fait le même aspect. Et si, pour une fois, nous nous arrêtons pour découvrir la diversité des paysages, le patrimoine industriel et social du Bassin minier et pour rencontrer ces hommes et femmes qui ont façonné ce territoire, empreint d'une histoire forte, authentique, universelle et inoubliable. Vous ne verrez alors plus le Bassin minier comme avant...

Le Bassin minier Nord-Pas de Calais en quelques chiffres :

1,2 million d'habitants environ

Plus de **160** communes

1 Parc Naturel Régional

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais couvre les deux départements : le Nord et le Pas-de-Calais. Il s'étend sur **120 km de long et 12 km de large**. Ses villes principales sont, d'est en ouest, Valenciennes, Douai, Lens et Béthune – toutes desservies par le TGV –. À une trentaine de kilomètres au Nord, se trouvent Lille et sa métropole (avec Roubaix et Tourcoing). Arras se situe au Sud, également à une trentaine de kilomètres. Le Bassin minier est parfaitement desservi par les principales autoroutes du Grand Nord (A1 et A2, du nord au sud et du littoral vers l'intérieur : A25, A26 et A27). Un quadrillage qui canalise un trafic régional, interrégional et international (Bruxelles, Anvers et Amsterdam) dense.

Sur le plan géologique, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais constitue l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen continental. Il fait partie des gisements qui s'égrènent depuis la Colombie jusqu'aux Appalaches aux Etats-Unis, de l'Irlande méridionale à l'Ukraine, du Kazakhstan à la Chine et à l'Inde. Après celui de la Ruhr en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest et le seul de grande dimension entièrement souterrain.

Un paysage aux multiples facettes qui offre un ensemble riche et contrasté

Avant l'arrivée de l'activité minière, en 1720, le futur Bassin minier offre des paysages de plaines

“Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais : 120 km de long et 12 km de large”



Harnes (Pas de Calais), terril 93
© Hubert Ebovier - Région Nord-Pas de Calais - Inventaire général

avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides. L'activité était alors agricole et le paysage, rural. Avec la découverte du charbon et son exploitation, un nouvel environnement apparaît. La **logique de sous-sol et de puits** s'est imposée sur l'ensemble du territoire, avec des chiffres qui font tourner la tête : 600 puits foncés et 100 000 km de galeries.

Éléments remarquables : **les terrils**. On en compte environ 200. Les plus hauts se situent à Loosen-Gohelle. Ils culminent à 186 m, dépassant la pyramide de Kheops de 49 m ! **Ils ont créé un nouvel horizon**. L'extraction et le poids des terrils ont, en outre, modifié l'écoulement des eaux et ont vu naître de nouvelles zones humides (inversion des écoulements au profit des zones affaissées, apparition de la nappe superficielle,...). **De nouveaux sites néo-naturels se forment**, à l'exemple de la Mare à Goriaux à Raismes, qui est devenue une réserve biologique, ou de l'étang des Argales à Rieulay, où une plage a même été aménagée, ou encore celui de Wingles. Des sites appréciés des pêcheurs, des sportifs, des promeneurs et des baigneurs !

L'industrie charbonnière n'a pas totalement absorbé l'ancien paysage rural et agricole. Entre les bourgs, les villes, les sites d'exploitation et les cités ouvrières, nombre de parcelles agricoles et naturelles occupent toujours le territoire. L'on passe ainsi aisément d'un espace très urbain, à une plaine où les cultures s'étendent à perte de vue, ou bien encore, d'un espace très boisé à une vallée densément urbanisée et industrialisée.

Haveluy (Nord) Cavalier (chemin de fer de transport du charbon)
© Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais - Inventaire général



Un patrimoine technique remarquable

Dès le 19e siècle, la **logique industrielle** « **fosse-terril-cité** » s'est imposée comme schéma de développement du Bassin minier jusqu'au début des années 1960. Avec l'intensification de la production, les « **carreaux de fosse** » se sont multipliés, reliés entre eux par les **cavaliers**, permettant le transport du charbon vers les lieux de dépôt et d'expédition : gares ferroviaires et gares d'eau. Aux abords immédiats des carreaux, ont été édifiés les **terrils** et les **cités ouvrières**. Parmi les fosses d'extraction, quatre sites remarquables sont parvenus de manière quasi complète et sont aujourd'hui les grands sites de la mémoire minière : la fosse d'Arenberg à Wallers, la fosse Delloye, Centre Historique Minier, à Lewarde, la fosse 11/19 à Loos-en-Gohelle et la fosse 9-9 bis à Oignies. **21 chevalements** métalliques ou béton – comme celui de la fosse Dutemple à Valenciennes –, symboles visuels forts de l'industrie minière, composent également cet héritage et témoignent de l'évolution des techniques d'extraction. Sur les 350 terrils que comptait le Nord-Pas de Calais, il en reste environ 200. Ces montagnes de schistes et de grès, aux formes coniques ou plates, témoins de l'ampleur des efforts menés par les hommes et les femmes, présentent aujourd'hui pour certaines une grande richesse écologique. Au fil du temps, les terrils ont en effet été colonisés par toutes sortes de plantes (orchidées,...) et d'animaux (lézards, criquets,...), parfois étrangers à la région. Le terril des Pichonvalles à Avion compte plus de deux cents espèces végétales, abritant oiseaux et

batraciens. Les cavaliers (voies ferrées) sont un autre élément constituant de ce patrimoine technique. Ils servaient de voie de transport du charbon et de lien entre les fosses et les gares d'expédition, ferroviaires ou fluviales, à l'exemple de la gare de Lens. Des tracés aujourd'hui valorisés et aménagés en corridors biologiques, sentiers de promenade,... comme ceux d'Haveluy dans le Nord. Fosses d'extraction et chevalements, terrils et cavaliers offrent un témoignage complet de l'évolution technique et architecturale liée à l'extraction du charbon aux 19e et 20e siècles.

Un habitat ouvrier d'une exceptionnelle ampleur et diversité

Jusqu'à **222 000 mineurs** ont travaillé dans le **Bassin minier**, au plus fort de la Bataille du charbon, en 1947. Les Compagnies minières ont créé les **premières cités ouvrières vers 1820**, pour encadrer tous les moments de la vie des mineurs et



Waziers (Nord) Cité de la Clochette
© Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais - Inventaire général

Lens (Pas-de-Calais) Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens
© Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais - Inventaire général



de leurs familles et afin de s'assurer une main d'œuvre efficace, disciplinée et disponible. Sur 150 ans (1820-1970), le Bassin minier a vu, dans un premier temps, les Compagnies minières rivaliser d'ingéniosité architecturale et urbaine, développant leur propre identité, des fosses aux cités, puis, à partir de 1946, avec la Nationalisation des charbonnages, les Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais (HBNPC) introduisent une nouvelle dynamique, donnant aux bâtiments de production et aux logements un style moderne caractéristique. Ces différentes politiques sont à l'origine de la richesse et de la diversité exceptionnelles du patrimoine du Bassin minier.

Résultat : on dénombre aujourd'hui près de

700 types de logements parmi les grandes catégories d'habitat ouvrier, que sont les corons (1820-1890), **les cités pavillonnaires** (1860-1939), **les cités-jardins** (1904-1939) et **les cités modernes** (1946-1970). D'Auchel à Vieux-Condé, les 563 cités aujourd'hui recensées donnent une impression saisissante de cohérence, avec comme point commun **un développement exclusivement horizontal**. Les ingénieurs des fosses et Directeurs de Compagnie avaient leurs propres demeures. Tandis que le premier était installé au sein de la cité et à l'entrée de la fosse, dans une maison de grande taille, à l'architecture travaillée, le second occupait une demeure monumentale, à l'écart de la cité, dans de vastes domaines, à

Waziers (Nord) Cité de la Clochette, ancien patronage
© Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais - Inventaire général



Palennes (Nord) Cité du Prison, église néo-gothique en bois
© Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais - Inventaire général

l'image du Château Mercier, situé à Mazingarbe et qui tire son nom du Directeur de la Compagnie des Mines de Béthune.

Dans les années 1890, les Compagnies introduisent à l'intérieur de leurs cités des équipements sociaux, éducatifs et de loisirs, tels écoles, centres de formation, salles des fêtes, stades, églises, ces dernières étaient très souvent construites par des architectes de renommée régionale ou nationale, ou encore hôpitaux. Les cités intègrent désormais des espaces réservés aux activités collectives, aux activités de service et d'agrément renforçant leur autarcie et leur autonomie. À titre d'exemple, les équipements collectifs de la Cité de la Clochette à Douai-Waziers (groupe scolaire, patronage et église Notre-Dame des Mineurs) offrent en cela un témoignage exceptionnel. Enfin, les Compagnies ont fait construire diverses bâtisses pour leurs propres besoins de fonctionnement et d'administration, à l'exemple de Grands Bureaux de prestige comme ceux de la Société des Mines de Lens, réalisés dans le style Art-Déco par l'architecte Louis Cordonnier.

Une grande histoire industrielle mais, surtout une histoire d'hommes et de femmes

Solidarité, convivialité, sociabilité et humilité... autant de caractéristiques propres aux habitants de la région Nord-Pas de Calais et en particulier à ceux du Bassin minier, qui tirent probablement leurs origines d'une nécessaire entraide, liée à des conditions de travail très dures au fond des mines, mais également à l'accueil de mineurs du monde entier. 29 nationalités différentes sont venues travailler. On citera parmi les immigrations les plus importantes : les polonais, les italiens, les algériens et marocains, qui ont imprégné le patrimoine et la culture régionale. À cela s'ajoutent les pratiques de loisirs, initiées par les Compagnies et poursuivies par les Houillères, qui renforcent l'esprit collectif des mineurs, apportent détente et espaces de liberté. Parmi elles : le jardinage, le sport avec l'athlétisme ou le football (Racing Club de Lens), la colombophilie, la pratique musicale au sein des harmonies ou fanfares, qui sont



Avant leur mariage, les femmes travaillaient également à la mine, au triage ou dans les lampisteries, puis s'occupaient du foyer une fois mariées.

Années 1920 © Collection Centre Historique Minier

de toutes les fêtes et manifestations, dont la plus connue est la Fête de la Sainte-Barbe, patronne des mineurs, célébrée le 4 décembre de chaque année. Des pratiques qui continuent de vivre et se transmettent de génération en génération.

La culture du travail et l'habitude de l'engagement collectif acquis par les mineurs ont forgé une identité forte et qui survit d'une génération à l'autre, grâce à un travail de mémoire. Cette aventure humaine a également permis des avancées sociales : les grands syndicats de mineurs, notamment grâce à de grands mouvements de grève, ont joué un rôle prépondérant dans l'évolution du droit du travail Français.

Des valeurs fortes d'accueil, d'hospitalité et de convivialité qui perdurent encore aujourd'hui.



Années 1950-1970 © Collection Centre Historique Minier



La vie après l'inscription ?

Dix ans que tous les acteurs du Bassin minier Nord-Pas de Calais travaillent de concert et se mobilisent pour porter le dossier de candidature du territoire à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Dix années de mobilisation et de travail aujourd'hui récompensées, avec l'inscription effective à l'UNESCO. Une aventure collective qui a créé de la cohésion, du sens et a encouragé tout un chacun à regarder dans la même direction. Le travail pour bâtir l'inventaire patrimonial, monter le dossier de candidature, mobiliser tous les publics, organiser les différents temps forts, a été mené, sur la base d'une histoire forte commune et avec une volonté de se tourner vers l'avenir, le développement et la revitalisation. Au-delà des retombées touristiques, économiques, culturelles et sociales à venir, l'essentiel est ce qu'apporte cette nouvelle reconnaissance exceptionnelle et universelle : la fierté de toute une population. L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO redonne du sens et de l'ambition et marque le début d'une nouvelle « aventure »...





Lampistère du Centre Historique Minier © Pierre Cheuva - Centre Historique Minier

Pour garantir la gouvernance et la gestion des Biens Français inscrits au Patrimoine mondial, l'État et le Centre du Patrimoine mondial demandent la mise en place d'une instance de coordination et la désignation d'un gestionnaire responsable de la mise en œuvre du plan de gestion :

- L'instance de coordination politique est co-présidée par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région.
- Le gestionnaire devient la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais.

Les critères d'inscription d'un Bien au Patrimoine mondial sont d'une grande exigence, comme le démontre le dossier de candidature du Bassin minier comptabilisant 1 450 pages. Une exigence qui se prolonge lorsque la reconnaissance a été attribuée, puisque le territoire doit démontrer sa capacité à le protéger et le gérer dans la durée. Le plan de gestion, construit avec l'ensemble des acteurs, contenant les engagements et les orientations nécessaires à la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier, fait partie intégrante du dossier. Il permet en outre de ne pas figer le territoire inscrit dans la catégorie « Paysage culturel évolutif VIVANT » et de trouver de constants équilibres entre préservation et revitalisation. Préserver et faire vivre le Bien inscrit, tout en développant le territoire est

la condition pour conserver « la reconnaissance ». Un défi d'autant plus important compte tenu du périmètre concerné : 353 éléments de patrimoine minier s'étalant sur 120 km de long et 12 km de large. Des démarches en ce sens sont déjà lancées, comme l'adaptation des nouvelles normes énergétiques dans les cités minières ou encore la réflexion sur l'introduction du bâti contemporain dans les ensembles miniers remarquables ou sur les grands sites de mémoire.

4 grands sites de mémoire en route vers demain !

4 grands sites de mémoire, anciens carreaux de fosse, sont devenus des symboles forts de reconversion réussie ou en voie de l'être dans le paysage minier du Nord-Pas de Calais.

Premier des sites reconvertis : l'**ancienne fosse Delloye à Lewarde (59)**, devenue le Centre Historique Minier, le plus grand musée de la mine en France, qui retrace toute l'épopée minière et la vie des mineurs du 18e siècle à nos jours. À ce musée, qui conserve plus de 15 000 objets de toutes sortes (technique, ethnologique et géologique), est adossé un Centre de Ressources documentaires qui comprend 2,7 km d'archives

et près de 500 000 documents iconographiques et un Centre de culture scientifique de l'énergie. Le Centre Historique Minier fête ses 30 ans cette année !

Quant à la fosse 11/19 à Loos-en-Gohelle (62), elle est, depuis 2002, un pôle de référence du développement durable, avec des structures et des activités à forte valeur ajoutée autour de l'éco construction, des énergies renouvelables,... Elle abrite ainsi le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement) la Chaîne des Terrils, qui aborde l'environnement en intégrant les patrimoines naturels, bâtis ou culturels, les habitants et leur savoir-faire, leurs pratiques et leurs modes de gestion. C'est ici aussi que Culture Commune (Scène Nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais) a choisi de s'installer en 1990, pour soutenir les politiques culturelles des communes et initier des projets artistiques pour et avec les

habitants au moment même de la fermeture de la dernière mine de la région. Avec la Fabrique théâtrale, installée dans la salle des « pendus » depuis 1998, c'est la présence d'artistes qui s'est renforcée sur le territoire. Des artistes ou compagnies qui viennent monter ou peaufiner leurs spectacles, en associant les habitants... Oui, la reconversion peut être culturelle...

Le site minier d'Arenberg à Wallers, (59), déjà repéré par de nombreux réalisateurs, porte depuis 2001 un grand projet dédié au cinéma, l'audiovisuel et les nouvelles technologies qui s'achèvera en 2015. Ce projet multi-thématique, intégré au Pôle Images Régional, est porté par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et accompagné par la Mission Bassin Minier. Sur 12 000 m² se côtoieront ainsi des installations destinées aux chercheurs, aux professionnels de



La fosse d'Arenberg à Wallers



© Michel Spinger



© KWDS

l'audiovisuel et des équipements ouverts au grand public. Laboratoire, centre de transfert technologique en ingénierie des médias, plateau télé, de tournage, halles d'essai (test de matériel de miniaturisation, de motion capture, d'informatisation du mouvement,...), des salles de projection, de montage son & vidéo... ainsi que des équipements ouverts au public comme un Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel, sans oublier le parcours patrimonial afin de découvrir cet ancien fleuron de la Compagnie des Mines d'Anzin...

Enfin, la Mission Bassin minier accompagne la reconversion du carreau de fosse du 9/9 bis à Oignies (62) qui accorde une large place aux pra-

tiques musicales, en référence au « bruit » des machines, mais également à la tradition des fanfares et des harmonies, encore très actives aujourd'hui. Maître d'ouvrage stratégique, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ambitionne en effet de faire coexister ce site exceptionnel de mémoire et le développement d'une chaîne des pratiques musicales, axé autour :

- de la sensibilisation (galerie sonore, parcours, expérimentation),
- de l'éducation musicale (classes de musique),
- de la qualification de l'enseignement (centre de formation),
- de la pratique et de la création (studios d'enregistrement, salle de répétition).



Métophone © Héranit & Amoc

Il est ici aussi question de diffusion, avec un équipement unique en France : « Le Métaphone ». Une salle de spectacles, habillée d'une peau sonore et conçue comme un véritable instrument de Musique urbain. Café-musique, salle des fêtes, une scène, des espaces de répétition,... tout sera fait pour encourager la pratique musicale individuelle et collective et stimuler la création et la diffusion artistique.

Le carreau de fosse 9/9 bis se visite déjà, le Métaphone devrait quant à lui accueillir ses premiers spectateurs début 2013...

“Préserver et
faire vivre le Bien
inscrit”





Retour sur un “projet fou” :

la candidature du Bassin minier à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l’UNESCO

Initié en 2002, le projet de candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, porté par l’association Bassin Minier Uni, pouvait paraître fou, au regard des 10 années de travail et de mobilisation des acteurs et de la population locale qui ont suivi. Un projet qui s’est concrétisé fin juin 2012 à Saint-Pétersbourg, lorsque le Comité du Patrimoine mondial a acté l’inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l’Humanité.

« La candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l’UNESCO est une nouvelle étape pour puiser dans notre trajectoire, dans notre mémoire collective et dans nos paysages, de quoi questionner le monde d’aujourd’hui et entreprendre à nouveau (...) Notre démarche a déjà changé le regard porté sur notre territoire, nous a fait relever la tête et retrouver la confiance (...) » s’émeut Jean-François Caron. Retour sur une belle aventure...

Un dossier authentique et symbolique...

Pendant près de trois siècles, l'industrie charbonnière a façonné un territoire, ses paysages, ses villes, en a forgé l'identité et a durablement transformé les modes de vie de ses habitants. Les nombreux témoignages techniques, sociaux, culturels ou environnementaux de cette activité industrielle unique possèdent une réelle force illustrative des bouleversements initiés par l'industrialisation sur le Bassin minier et sa population. Ce territoire présente en cela une valeur exceptionnelle et universelle et a pu prétendre à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Une inscription qui est porteuse de fierté et de reconnaissance pour la corporation minière, mais également

“ puiser dans cette histoire de nouveaux signes de vitalité ”

Le symbole d'un territoire qui souhaite construire son avenir. L'histoire des mines est encore dans tous les esprits. L'activité minière ne s'est arrêtée qu'il y a une vingtaine d'années. Après une période de « deuil » nécessaire, la population et les acteurs du Bassin minier considèrent autrement leur patrimoine technique, culturel et paysager et se le réapproprient. Il ne s'agit plus d'oublier ni d'effacer les vestiges d'une activité autrefois prospère, mais bien de sauvegarder ses héritages, pour les générations présentes et futures. Comprendre d'où l'on vient, mieux se connaître et **puiser dans cette histoire de nouveaux signes de vitalité pour être moteur de nouvelles formes de développement pour la population, le territoire et plus largement la région**, tel est le véritable sens que les acteurs souhaitent donner à cette labellisation.

...construit étape par étape

Il y a presque 10 ans, en septembre 2002, l'association BMU « Bassin Minier Uni pour la Candidature au Patrimoine Mondial » est créée par Jean-Fran-

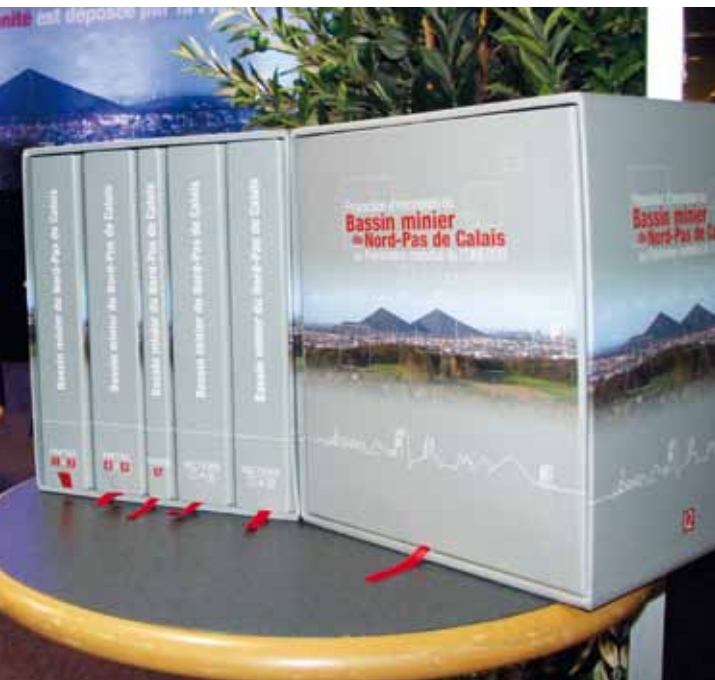


Terrils jumeaux de la fosse n°6 à Hallicourt © Ph. Frutier - Atrimage

çois Caron, maire de Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais). Très vite, Pierre Mauroy, ancien Premier Ministre, alors Président de Lille Métropole Communauté Urbaine, rejoint l'aventure. Il devient Président du Comité de Soutien de BMU. La mission de l'association est double : assurer la production et l'instruction du dossier de candidature et organiser la mobilisation de tous autour de ce projet. Les sept années suivantes ont été consacrées à de nombreuses études qui ont permis de constituer un incroyable inventaire de l'héritage patrimonial laissé par « l'épopée » minière, soit un millier d'éléments recensés, d'une remarquable diversité et densité. En parallèle, séminaires, colloques et

La candidature du Bassin minier :

1 450 pages **91** cartes
3 730 photos **7** kg environ



Dépôt du dossier de candidature, fête au stade Bollaert, 5 février 2010 © Hélène Decamin

nombreuses actions de mobilisation ont été organisés pour associer tout un chacun.

L'audition officielle a eu lieu le 17 novembre 2009. Le Comité national des Biens français du Patrimoine mondial a choisi, à l'unanimité, de proposer la candidature du Bassin minier. Le 25 janvier 2010, Catherine Colonna, Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO, a remis la proposition d'inscription au Centre du Patrimoine mondial. S'en sont suivies plusieurs missions d'expertise, mandatées par le Centre, afin d'évaluer la demande d'inscription. La présentation de la candidature du Bassin minier devant le Comité du Patrimoine mondial, initialement prévue en juin 2011, a dû être

“ que cette aventure soit l'expression et l'ambition de tout un territoire ”



Valenciennes (Nord) Chevallement de la fosse Duteuple © Phi. Fruiter - AtImage

repoussée en raison de l'examen de deux autres dossiers français (Œuvre de Le Corbusier et Paysage agropastoral des Causses et Cévennes), précédemment renvoyés (chaque pays ne pouvant présenter que jusqu'à deux dossiers par an). **Fin juin-début juillet 2012, le projet de candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais est présenté lors de la 36^e session du Comité du Patrimoine mondial et obtient l'inscription au Patrimoine mondial, au titre de Paysage culturel évolutif vivant.** À terme, l'association BMU, porteuse de la candidature, fusionnera avec la Mission Bassin Minier, gestionnaire du label UNESCO.

De l'implication des acteurs...

L'association BMU a conduit, avec ses partenaires, la préparation technique du dossier de candidature au Patrimoine mondial, mais également **la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs politiques, institutionnels et culturels et de l'ensemble de la population du Bassin minier. Pour que cette aventure soit l'expression et l'ambition de tout un territoire et non celles de quelques-uns.**

Le dossier de candidature du Bassin minier n'aurait pu voir le jour sans l'expertise, l'intervention

et l'implication inconditionnelle d'un grand nombre de partenaires et d'acteurs. Ainsi, aux côtés de BMU, on trouve la Mission Bassin Minier, opérateur technique de l'association, qui lui a apporté son assise institutionnelle, son regard expert, en matière d'aménagement et de développement du territoire, et a mené la plupart des études nécessaires à la candidature. La Mission Bassin Minier est aujourd'hui désignée pour gérer le Patrimoine mondial. D'autres organismes techniques ont été associés à la démarche tels l'EPF Nord-Pas de Calais (requalification des sites miniers), Maisons et Cités et la Société Immobilière de l'Artois (gestionnaires et bailleurs principaux des logements miniers), les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement du Nord et du Pas-de-Calais (CAUE), le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut,... L'association s'est également entourée des structures culturelles qui travaillent depuis de nombreuses années à la connaissance et à la valorisation du patrimoine minier tels le Centre Historique Minier Nord-Pas de Calais à Lewarde et le CPIE-Chaîne des Terrils. D'autres se sont fortement mobilisées et ont apporté leur soutien. C'est le cas de Culture Commune – Scène nationale du Pas-de-Calais, du CRT, des CDT, des Offices du tourisme,... Dès 2003, toutes les collectivités territoriales concernées se sont particulièrement

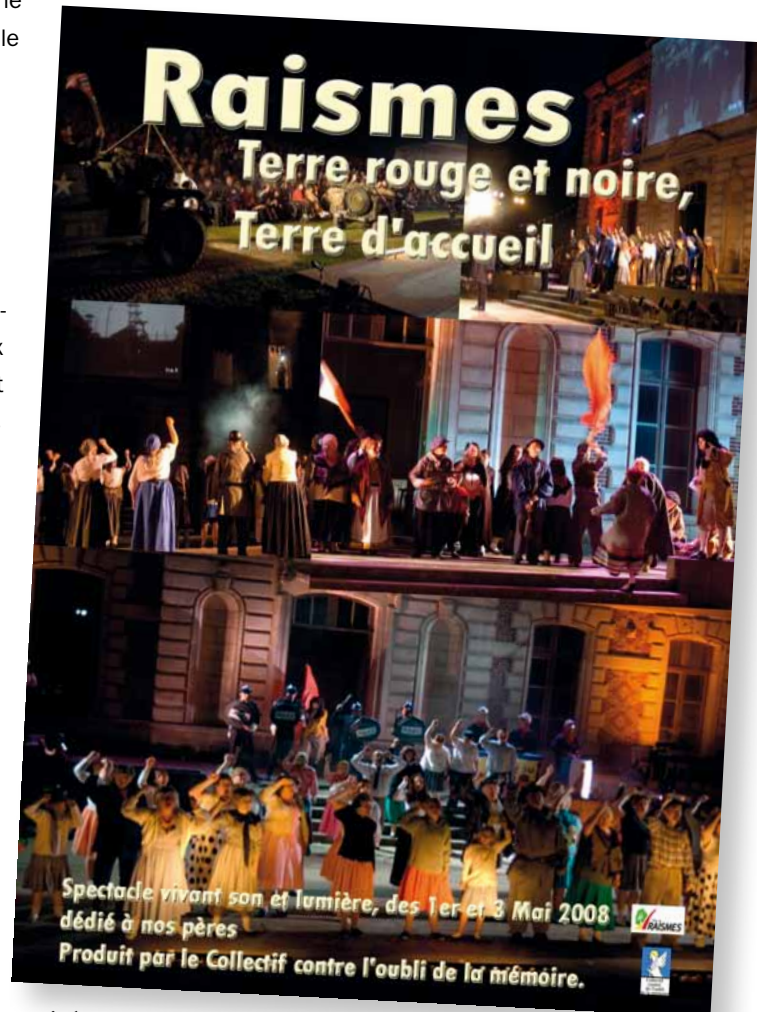


impliquées techniquement et financièrement, qu'il s'agisse de la Région Nord-Pas de Calais, des Départements du Nord et du Pas-de-Calais et des Communautés d'Agglomération et de Communes (au nombre de 8). L'Association des Communes Minières (ACM) s'est montrée également très présente et active dans la mobilisation des communes minières. Tous par leur contribution ont joué un rôle essentiel dans le montage et le portage du dossier de candidature, véritable œuvre collective.

...à la mobilisation de la population

Cafés mémoires, spectacles de marionnettes, recueils de dessins, retraite aux flambeaux au pied des terrils, son et lumières,... les idées ne manquent pas pour rassembler les habitants du Bassin minier autour de la candidature. Depuis 2003, **une vingtaine de clubs de soutien BMU** ont été créés à l'initiative de structures locales. De fervents soutiens qui le prouvent régulièrement sur le terrain, en organisant des événements, en sortant des publications,... Chaque Club est unique, mais tous s'attachent à la mémoire humaine et collective et à sa transmission. À l'exemple du Club de la ville de Raismes qui a associé l'ensemble des habitants à la création d'un spectacle son et lumière, « Raismes Terre rouge et noire, Terre d'accueil », suivi par près de 3 000 personnes. De son côté, le Club de Noyelles-sous-Lens organise chaque année, outre la Sainte-Barbe et son traditionnel briquet (la pause casse-croûte du mineur au fond de la mine), une semaine d'expositions sur le thème de la Mine. Mais d'autres actions émergent. Les écoles, les lycées, les villes, les associations s'investissent pleinement, fourmillant de projets. Ce sont ainsi plusieurs centaines de **rendez-vous de mobilisation, d'encouragement et de soutien proposés depuis 2003**, sur l'ensemble du Bassin minier. **Des dynamiques collectives et participatives qui favorisent le témoignage, ouvrent sur de nouveaux horizons et apportent un nouveau regard.**

“des centaines de rendez-vous de mobilisation depuis 2003”



L'histoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

1720 Découverte du charbon à Fresnes-sur-Escaut et naissance du Bassin du Nord

1842 Découverte du charbon à Oignies

1847 Sondage à la fosse de l'Escarpelle près de Douai et naissance du Bassin du Pas-de-Calais

1900 85 000 mineurs employés dans le Bassin minier

1906 Catastrophe des Mines de Courrières : 1 099 morts

1913 Le Bassin du Nord-Pas de Calais produit 67 % de la production nationale (27 millions de tonnes) et emploie 130 000 mineurs

1914-1918 Première Guerre mondiale : 103 fosses détruites (sur environ 150), 1 900 km de galeries inutilisables

1930 Production record de 35 millions de tonnes (64 % de la production nationale)

1939-1945 Seconde Guerre mondiale : exploitation systématique par les troupes occupantes

1946 Loi de Nationalisation et création des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais

1947 222 000 mineurs travaillent dans le Bassin minier au plus fort de la Bataille du charbon

1956 Production de 29 millions de tonnes, 166 000 mineurs

1971 Production de 15 millions de tonnes, 62 000 mineurs

1981 Production de 4 millions de tonnes, 24 000 mineurs

1990 La dernière « gaillette » est remontée à la fosse 9-9 bis d'Oignies

Glossaire

Les carreaux de fosse/Les fosses : ensemble des bâtiments de surface nécessaires à l'extraction du charbon (recettes ; salles des machines, des compresseurs, des ventilateurs ; lampisterie, bains-douches, ateliers, bureaux,...).

Le chevalement : dans l'industrie minière, le chevalement est la structure qui sert à descendre et remonter les mineurs, ainsi que le minerai, via une cage d'ascenseur. Qu'il soit en bois, en métal ou en béton, le chevalement remplit toujours la même fonction : il supporte les molettes par-dessus lesquelles passent les câbles d'extraction qui, mus par la machinerie, plongent au droit du puits pour retenir la cage.

Les cavaliers désignaient les voies ferrées reliant les fosses aux gares d'expédition, ferroviaires ou fluviales. Les cavaliers étaient des voies privées sur lesquelles les Compagnies minières transportaient le charbon, les stériles, et le matériel nécessaire à leur activité.

Le terril est constitué par l'accumulation de résidus miniers, composés principalement de schistes, et en plus petite quantité de grès carbonifères et de résidus divers. De formes variées, ils peuvent être coniques ou plats.

Le coron constitue la première génération d'habitation ouvrier. La caractéristique des coron est la construction de logements en bande. Avec le temps, la dimension et l'échelle des coron deviennent de plus en plus importantes : les premiers coron de quelques dizaines de mètres de long se transforment en « barreaux » s'étirant fréquemment sur plus d'une centaine de mètres. En général, les logements sont étroits, à un étage, avec un petit jardin potager à l'arrière.

Les cités pavillonnaires reposent majoritairement sur deux principes de fragmentation : la maison jumelle et le regroupement de quatre logements. Les plans de ces cités sont conçus selon un plan orthogonal qui structure l'implantation des constructions. Géométrie, symétrie, rationalisme restent les mots d'ordre. Toujours alignées, les maisons sont progressivement construites en recul par rapport à la chaussée et sont entourées de jardins offrant un paysage urbain plus aéré. La largeur et les grandes perspectives des rues, l'espacement entre les maisons et la place accordée aux jardins donnent aux cités pavillonnaires un aspect résidentiel.

Les cités-jardins introduisent des voiries courbes et un environnement vert et paysager ; le quadrillage homogène des cités pavillonnaires est remplacé par un tracé courbe qui met en valeur des perspectives. Les voies se bordent d'arbres et des espaces publics, des squares, des jardins populaires sont généreusement plantés. Le logement prend encore du recul par rapport à la chaussée. Les maisons sont regroupées le plus souvent par 2, mais également par 3 ou 4 et sont implantées au cœur d'un double jardin. Les jardins sont séparés par des clôtures végétales ou de béton orné de motifs propres à chaque Compagnie minière.

Les cités modernes : pour pallier le manque d'habitations pour les retraités et les veuves, sont construits de petits logements dits « type 100 », d'une surface moyenne de 30 à 40 m², puis des logements un peu plus grands dits « type 230 ». En brique, la construction se normalise, s'épure et tous les ornements disparaissent. En 1954, de manière à accélérer le processus de construction, les Houillères adoptent le procédé « Camus » (panneaux de béton préfabriqués). Il existe deux types de « Camus » : les Camus hauts (à partir de 1954) et les Camus bas (à partir de 1959). Les premiers se composent de deux niveaux habitables au-dessus d'un garage transformable éventuellement en chambre supplémentaire. Quant aux Camus bas, ils sont construits en plain-pied, avec un séjour et deux chambres.

Contacts presse :
Alquier Press Office

Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais) terrils jumeaux de la fosse 11-19
© Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais - Inventaire général

Rachel Riant

r.riant@a-po.fr
Tél : 03 20 206 271
Mob : 06 85 12 40 14

Dorothee Villez

d.villez@a-po.fr
Tél : 03 20 206 274
Mob : 06 68 46 37 24

